



Un phénomène pluvieux significatif a touché le département de l'Ariège la semaine dernière, à l'exception de quelques secteurs dont le bassin versant de l'Aude amont, où les tensions de ressource en eau continuent de s'aggraver.

Compte-tenu de cette situation, le préfet de l'Ariège a décidé par arrêté préfectoral du 23 août 2024, de la mise en place des mesures suivantes, applicables dès le 26 août 2024 :

Notre village est placé en niveau vigilance.

- **Maintien de la vigilance sur le bassin versant du Sios, de la Lèze, ainsi que sur les axes réalimentés des rivières Hers-Vif et Ariège,**
- **Maintien du bassin versant du Volp au niveau alerte renforcée, en cohérence avec la décision du préfet de la Haute-Garonne,**
- **Placement du bassin versant de l'Aude en crise, en cohérence avec la décision du préfet de l'Aude,**
- **Maintien des mesures adaptées pour l'exploitation du barrage de Montbel en vue de sécuriser les lâchers d'eau destinés à la période d'étiage.**

Le préfet de l'Ariège tient à saluer les efforts consentis par les acteurs du territoire pour réduire volontairement les prélèvements d'eau dans les ressources naturelles : modification des assolements et précocités de semis opérés par la profession agricole, amélioration des rendements des réseaux d'eau potable, optimisation des process industriels,...

En niveau de vigilance, il est demandé aux particuliers, aux collectivités, aux agriculteurs et aux industriels d'adopter les comportements écoresponsables d'usage : ne pas laisser couler l'eau, optimiser l'arrosage des espaces verts (y compris des stades), fermer les fontaines en circuit ouvert, utiliser les appareils de lavage à plein, installer des équipements économes en eau, réduire les fuites dans les réseaux de distribution, recycler les eaux de nettoyage, utiliser du matériel d'irrigation économe, privilégier les cultures moins exigeantes en eau, ...

Restriction des usages de l'eau sur les bassins versants d'Ariège

Publication : mardi 27 août 2024 08:25

Affichages : 308

plus d'informations

: <https://www.ariège.gouv.fr/Actualites/Restriction-des-usages-de-l-eau-sur-les-bassins-versants-d-Ariège>